

## 1.4 Aires d'attraction des villes

Le zonage en **aires d'attraction des villes** 2020 définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de densité de population, de population totale et d'emploi, et d'une **couronne**, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée **commune-centre**. Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes. Une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de l'aire. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des *cities* et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Ce zonage facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires sur le territoire français ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

En France, 93 % de la population vit dans l'une des 699 aires d'attraction des villes, dont 682 aires en France métropolitaine et 17 aires dans les DOM ► **figure 1**. Avec 13 millions d'habitants, l'aire d'attraction de Paris concentre à elle seule près d'un habitant sur cinq. Treize autres **très grandes aires** comptent 700 000 habitants ou plus : Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Bordeaux, Genève-Annemasse, Nantes, Luxembourg, Strasbourg, Sarrebruck, Montpellier, Rennes et Grenoble ► **figure 2**.

Les 14 très grandes aires et les 47 **grandes aires** (200 000 à moins de 700 000 habitants) représentent ensemble 30 % des communes et accueillent 63 % de la population.

Sur l'ensemble des aires, la population est plus présente dans les pôles (51 % de la population) que dans les couronnes (43 %). Les **communes hors attraction des villes** regroupent, elles, moins de 7 % de la population. Au sein des aires, la répartition de la population entre les pôles et les couronnes varie selon la taille de l'aire. Par ailleurs, le poids de la commune-centre par rapport au reste du pôle est d'autant plus important que l'aire est petite ► **figure 3**.

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont fortement représentés dans les pôles : 12 % des personnes de 15 ans ou plus vivant dans les pôles, 7 % dans les couronnes et 4 % dans les communes hors attraction des villes. Ce phénomène s'intensifie dans les très grandes aires : 20 % dans les communes-centres et 15 % dans les autres communes en pôle. Dans six très grandes aires, les cadres représentent plus de 12 % de la population de 15 ans ou plus : Paris, Toulouse, Grenoble, Nantes, Lyon et Rennes. En revanche leur présence diminue avec la taille de l'aire : 8 % dans les grandes aires et moins de 6 % dans les **moyennes aires** (50 000 à moins de 200 000 habitants) et **petites aires** (moins de 50 000 habitants). Les ouvriers ont une localisation moins centrale, les pôles d'emplois industriels étant souvent situés en périphérie. Plus l'aire est grande, moins les ouvriers sont présents : ils ne représentent que 10 % des 15 ans ou plus dans les très grandes aires et 15 % dans les petites aires. Les employés sont représentés de façon homogène dans toutes les catégories de commune, quelle que soit la taille de l'aire, avec une présence moindre dans les communes-centres des très grandes aires. La part des professions intermédiaires décroît avec la taille de l'aire. ●

### ► Définitions

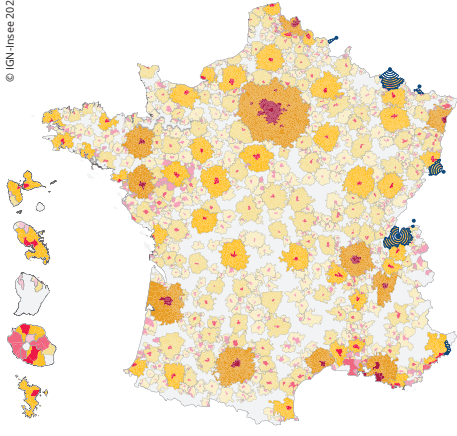
**Aire d'attraction d'une ville, pôle, couronne, commune-centre, commune hors attraction des villes, très grande aire, grande aire, moyenne aire, petite aire** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020.
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.

## ► 1. Aires d'attraction des villes selon le nombre d'habitants en 2017

© IGN-Insee 2021



### Taille des aires

700 000 habitants ou plus

■ Pôle

■ Couronne

200 000 à moins de 700 000 hab.

■ Pôle

■ Couronne

50 000 à moins de 200 000 hab.

■ Pôle

■ Couronne

Moins de 50 000 habitants

■ Pôle

■ Couronne

□ Hors attraction des villes



Attraction des pôles étrangers

**Champ :** France, limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Source :* Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020.

## ► 2. Répartition des communes et de la population selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

	Nombre d'aires	Communes		Population	
		Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Aire de Paris	1	1 929	5,5	13 024 518	19,5
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	13	2 733	7,8	13 136 668	19,7
200 000 à moins de 700 000 habitants	47	5 698	16,3	15 731 876	23,6
50 000 à moins de 200 000 habitants	126	7 824	22,4	12 295 213	18,4
Moins de 50 000 habitants	512	7 852	22,5	8 125 598	12,2
Communes hors attraction des villes	///	8 932	25,5	4 466 984	6,7
<b>Ensemble</b>	<b>699</b>	<b>34 968</b>	<b>100,0</b>	<b>66 780 857</b>	<b>100,0</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Note :** pour les aires dont le pôle est situé à l'étranger, la taille est définie à partir de la population totale, tandis que le nombre de communes et le nombre d'habitants se réfèrent à la partie française uniquement.

**Lecture :** en 2017, 47 aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants en France regroupent 16,3 % des communes et 23,6 % des habitants.

**Champ :** France entière, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Source :* Insee, recensement de la population 2017.

## ► 3. Répartition de la population selon la taille des aires d'attraction des villes et la catégorie des communes en 2017

en %

	Communes-centres	Autres communes en pôle	Communes des couronnes	Communes hors attraction des villes	<b>Ensemble</b>
Aire de Paris	16,8	64,1	19,1	///	<b>100,0</b>
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	27,4	24,5	48,1	///	<b>100,0</b>
200 000 à moins de 700 000 habitants	30,7	15,4	53,9	///	<b>100,0</b>
50 000 à moins de 200 000 habitants	34,3	6,0	59,6	///	<b>100,0</b>
Moins de 50 000 habitants	46,7	6,6	46,7	///	<b>100,0</b>
Communes hors attraction des villes	///	///	///	100	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>27,9</b>	<b>22,9</b>	<b>42,6</b>	<b>6,7</b>	<b>100,0</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Lecture :** en 2017, dans les aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants, 30,7 % de la population vit dans une commune-centre.

**Champ :** France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Source :* Insee, recensement de la population 2017.